

Parlons Vélo ! Municipales 2020 Troyes (10000)

Réponses de Nicolas Frery, au nom de la liste « Troyes en Marche avec Loëtitia Carougeat »

— le 12/03/2020 à 14:07 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Plan vélo qui doit être réalisé en concertation au niveau intercommunal pour ne pas léser les cyclistes aux entrées et sorties des différentes communes jouxtant votre territoire.

Action n°2 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 6 fois par an.

Action n°3 : je m'engage

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°4 : je m'engage

Créer un réseau express vélo qui répond aux nombreux besoins des cyclistes urbains actuels et futurs de l'agglomération. Dans notre manifeste vous pouvez retrouver notre proposition de Réseau Express Vélo qui a été réalisé avec le concours de plus de 600 cyclistes.

Action n°5 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Consulter notre manifeste pour plus de détails.

Action n°6 : je m'engage

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019.

Action n°7 : je m'engage

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture, déneigement... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Une charte de travaux sera étudiée pour fortement inciter les entreprises à respecter les cyclistes lors des travaux, animations et autres activités sur des voies cyclables. Notre équipe municipale montrera l'exemple.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°8 : je m'engage

Pour lutter contre les accidents imputables au phénomène des angles morts, interdire - dès que la législation le permettra - les poids lourds non équipés de radars avancés de détection de cyclistes et piétons.

Nous trouverons des solutions avec les entreprises de transports pour éviter les problèmes liés aux angles-morts. L'aménagement des intersections sera primordial pour nous, la lutte contre les accidents passe avant tout par un aménagement sécurisé.

Action n°9 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Le PDU doit être revu pour favoriser les modes actifs. La voiture est actuellement omniprésente à Troyes, ce qui a pour effet d'inciter fortement son usage, limitant le nombre de place de stationnement disponible et augmentant le nombre de véhicules en circulation. En favoriser les modes actifs, les conducteurs ayant la possibilité d'utiliser leurs pieds, leur vélo ou les transports en communs libéreront de la place pour ceux qui ont réellement besoin de leur automobile.

Action n°10 : je m'engage

Arrêter tout projet de construction de grande infrastructure routière destinée aux véhicules motorisés. Parkings souterrains ou aérien, bretelle de voie rapide, route en 2x2 voies.

Les projets autoroutiers qui ne répondent pas aux besoins des usagers et ne respectent pas les exigences environnementales que nous impose le changement climatique doivent être stoppés.

Les projets pour véhicules motorisés ont un coût exorbitant. Avant d'engager ces frais, il est important de faire évaluer la situation avant et après les travaux. Le paradoxe de Braess démontre très souvent que la situation ne s'améliore que peu de temps avant une nouvelle saturation.

Action n°11 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Un centre-ville en zone 30 pourrait être une première étape.

Action n°12 : je m'engage

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles.

Cela entre dans la révision du PDU que nous souhaitons pour favoriser les modes actifs en rééquilibrant l'usage de la voirie.

Action n°13 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Les cédez-le-passage cycliste aux feux sont des équipements indispensables pour la sécurité et le confort des cyclistes. La majorité des intersections à feux pourront en être équipées.

Action n°14 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

À titre expérimentale la circulation motorisées pourra être interdite aux heures d'entrées et de sorties des classes. Suivant les résultats d'une telle expérimentation la mesure pourrait être généralisée.

Action n°15 : je m'engage

Rendre claire et visible l'offre de stationnement aux portes de la ville, afin d'y orienter les visiteurs, et d'alléger le trafic en centre-ville.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°16 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

Action n°17 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

Action n°18 : je m'engage

Créer des locaux vélos dans les écoles et les équipements publics.

Action n°19 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Cette mesure a beaucoup d'effets positifs. Elle permet aux enfants d'être vu par les conducteurs motorisés aux abords des passages piétons. Elle permet aussi de favoriser le déplacement à vélo en permettant un stationnement adéquat et bien réparti sur notre territoire.

Action n°20 : je m'engage

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Nous connaissons tous des locaux vélos qui ne sont accessibles qu'après avoir franchit plusieurs portes.. Le PLU pourrait imposer un accès facilité, ainsi que des types de points d'attaches plébiscités par les cyclistes.

Action n°21 : je m'engage

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

Action n°22 : je m'engage

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Une aide à l'achat pour les vélos musculaires et électriques sera proposée aux habitants. La ville et ses commerces ont tout à y gagner.

Action n°23 : je m'engage

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Action n°24 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Action n°25 : je m'engage

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville.

Promouvoir une culture vélo

Action n°26 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°27 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Des vélos pourront être mis à disposition des élus pour leurs déplacements dans la ville.

Action n°28 : je m'engage

Sensibiliser les agents au strict respect du code de la route et donc des aménagements cyclables et piétons.

Action n°29 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°30 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°31 : je m'engage

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Action n°32 : je m'engage

Adopter l'éco-conditionnalité pour les autorisations d'occupation de l'espace public. Un stationnement vélo éphémère et sécurisé doit être prévu dans le cadre d'une manifestation accueillant un nombre de participants important.

Action n°33 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

La mort d'un cycliste ou d'un piéton qui a dû se déporter à cause d'un conducteur stationné sur trottoir ou voie cyclable est intolérable. La sensibilisation et la verbalisation devront être effectives.

Action n°34 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Commentaires généraux

Développer un plan vélo structurant, cohérent et financé à l'échelle de Troyes et son agglomération est une priorité pour moi.

Offrir la possibilité de se déplacer à vélo, à pied et entre transport en commun sans avoir peur, en confort et avec des cheminements efficaces est essentiel.